

EN PARTENARIAT AVEC

nomination
n o m i n a t i o n . f r

POITRAIT

par **Claire Bauchart**
cbaumhart@lesechos.fr

Isabelle de Silva, gardienne de la concurrence

« Je rencontre tous les services. Le planning est un peu dense, mais cela se passe bien ! » Dans son bureau fonctionnant sur l'avenue de l'Opéra, Isabelle de Silva, nouvelle présidente de l'Autorité de la concurrence, prend ses marques. Rapidement. Au menu de ses priorités : poursuivre la mise en œuvre de la loi Macron, notamment concernant les professions réglementées, sans oublier l'affaire Canal+. Des dossiers entérinés par son prédécesseur, Bruno Lasserre : « Il ne m'a pas donné de consigne particulière, il sait que je saurai tracer ma route », confie-t-elle.

De fait, les arcanes du gendarme de la concurrence ne lui sont pas étrangers : membre de son collège depuis 2014, elle a pris part à des affaires marquantes. En particulier, le brûlant dossier de Booking.com en 2015. « Les autorités administratives indépendantes, en tant que mode d'action de l'Etat, m'ont toujours intéressée », assure Isabelle de Silva. Au cours de sa carrière, j'ai d'ailleurs eu à travailler avec l'Arcep ou la CSA. » Aussi, quand on lui propose d'intégrer le collège de l'institution, elle répond immédiatement par l'affirmative. « Je savais que cela supposerait une charge de travail supplémentaire mais j'étais curieuse de découvrir le fonctionnement de l'Autorité. » Songe-t-elle un jour à prendre la tête ? « Cela a plutôt été une surprise dans la mesure où nous avons appris après l'élection que Bruno Lasserre comptait réintégrer



J.B. Eyguésier

le Conseil d'Etat. A ce moment-là, j'ai voulu être candidate. » Une ambition feutrée. Que faisait-elle lorsqu'elle a appris qu'elle avait été choisie ? La question l'amuse : « je devais être en train de travailler. »

Car Isabelle de Silva est une femme de dossiers. Avec un tropisme pour les sujets culturels qu'elle a explorés en tant que conseillère au cabinet de Catherine Trautmann dès 1999. L'ex-ministre de la Culture se souvient d'une jeune femme à « l'intelligence aiguë », qui, dit-elle « s'est intégrée facilement. Elle a su se faire son espace très tranquillement, mais très sûrement ! »

Franco-Américaine

Rue de Valois, Isabelle de Silva se penche sur la loi concernant les quotas radiophoniques, définissant la répartition des chansons françaises au sein des programmes. Catherine Trautmann souligne, par ailleurs, l'attachement de son ancienne collaboratrice aux tâches d'administration de l'Etat. « J'ai beau avoir beaucoup aimé mes études à HEC, déclare Isabelle de Silva, à la fin de ma formation, malgré une offre dans un cabinet de conseil en stratégie, j'ai préféré opter pour une carrière dans le public. »

Un souci de l'intérêt général qui prend racine dès son enfance. Isabelle de Silva l'attribue à son père, péruvien, qui a fait carrière à l'ONU et à

l'Unesco : « J'ai baigné dans cette ambiance d'organisations internationales et de problématiques liées à l'éducation, la culture ou encore le développement. » Très jeune, elle explore plusieurs cultures. « Je suis née à New York, puis j'ai vécu au Brésil où mon père était en poste. » Franco-Américaine, elle maîtrise parfaitement l'anglais, l'espagnol et « un peu l'italien et le portugais ». Avec, semble-t-il, une capacité d'adaptation notable : « je me souviens d'elle à l'université de New York, s'exprimant avec beaucoup d'aisance devant des juges de la Cour suprême des Etats-Unis, raconte, impressionné, le vice-président du Conseil d'Etat Jean-Marc Sauvé. Nous étions en 2009, elle avait à peine quarante ans. »

Isabelle de Silva, un profil un peu iconoclaste mais qui présente, par son passage à l'ENA et au Conseil d'Etat, des similitudes avec celui de Bruno Lasserre. De quoi susciter quelques grincements de dents parmi certains cadres de l'Autorité, estimant la place de numéro un trustée par les énarques. « De nombreux profils peuvent tout à fait convenir, réplique Isabelle de Silva. Ce qui me paraît indispensable est d'avoir une bonne connaissance du droit, de l'économie et du fonctionnement de l'administration », ajoute-t-elle, imperturbable.

Dans le sillage de son prédécesseur, elle n'entend pas modifier la politique de l'institution en matière d'amendes, elle qui a, entre autres, travaillé sur l'affaire, révélée fin 2015, d'entente entre une vingtaine d'entreprises de messagerie, tels Chronopost ou Geodis, ayant écopé de 672,3 millions d'euros de sanctions. Redoutée sous Bruno Lasserre, l'Autorité risque de le rester sous Isabelle de Silva, pendant ce premier mandat de cinq ans. En envisage-t-elle un second ? « Je verrai. Je ne me fixe pas de limite a priori. » Et de regretter la faible représentation des femmes à de hautes fonctions : « Certaines jeunes femmes hésitent parfois à prendre des responsabilités, persuadées qu'elles n'arriveront pas à concilier leurs vies professionnelles et personnelles. Or, c'est un peu le rôle de celles qui ont passé les étapes que de les rassurer. » Avant de conclure : « il faut démystifier l'exercice du pouvoir : ce n'est pas toujours facile mais l'on peut y arriver ! » ■